

<http://www.lyc-pierre-bourdan.ac-limoges.fr/spip.php?article1919>



LE DSE : C'EST MAINTENANT ET JUSQU'AU 31/05/26

- Vie de l'établissement -



Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2025

Copyright © Lycée Pierre Bourdan - Tous droits réservés

LE DSE C'EST QUOI ?

C'est le Dossier Social Étudiant (DSE)

QUAND ?

Du 13/03 au 31/05/25

POUR QUI ?

Pour tous.tes les étudiant.es actuel.les et futur.es qui vont commencer à la rentrée prochaine, leurs études dans l'enseignement supérieur et celles et ceux qui vont les poursuivre.

POUR QUOI ?

Pour obtenir une bourse étudiante sur critères sociaux

COMMENT ?

D'abord je vérifie si je remplis les conditions sur :

<https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite>

Si je remplis les conditions :

- je me munis de l'avis d'impôt établi en 2024 (*revenus 2023*) de mes parents **OU** de celui de chacun de mes deux parents (s'ils sont divorcés, séparés ou concubins) **OU** le mien si je suis étudiant marié, pacsé ou étudiant avec enfant.
- je crée et je saisis mon DSE en 5 étapes :
<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

ET APRÈS ?

L'étude d'un dossier varie entre 1 et 3 mois.

Durant cette période je reste attentif aux mails que je reçois du CROUS qui pourrait me demander de déposer dans mon DSE des pièces complémentaires propres à ma situation.

Quand mon dossier est traité je reçois par mail une **notification conditionnelle**.

Je la transmets à l'établissement dans lequel je me suis inscrit pour faire mes études supérieures.

Si c'est au Lycée Pierre BOURDAN, je l'envoie par mail à ce.0230020x@ac-limoges.fr.

Ensuite, je reçois une **notification définitive** qui déclenche le paiement de la bourse en 10 mensualités de septembre à juin de l'année suivante.

En tant que boursier.e, je suis **exonéré.e** du paiement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

LE DSE, C'EST SIMPLE ET RAPIDE : ALORS JE N'ATTENDS PAS, JE CREE MON DSE